

# SELARL Pascal RENAUDIER

HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ

126, Chemin Saint Avour - BP 204  
38201 VIENNE Cedex  
[www.mouterenaudier.info](http://www.mouterenaudier.info)

N° TVA FR80834140303  
SIRET 834 140 303 00027  
CAPITAL DE 60 000,00 EUROS



Téléphone : 04.74.53.80.80

[selarl.renaudier@huissier-justice.fr](mailto:selarl.renaudier@huissier-justice.fr)

Dossier N° V128869.00

## PROCÈS VERBAL DESCRIPTIF COMPLÉMENTAIRE du 11 Octobre 2023



**SELARL  
Pascal  
RENAUDIER**

*Huissier de Justice  
Associé*

Code d'Accès : 128B

126, Chemin  
Saint-Avour BP 204  
38201 VIENNE Cedex

Tél : 04.74.53.80.80  
CCP : 144 62 T LYON  
CDC 40031 00001  
0000170363B 70

**SELARL Pascal RENAUDIER**  
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ

126, Chemin Saint-Avour BP 204  
38201 VIENNE Cedex  
www.moutetrenaudier.info



Téléphone : 04.74.53.80.80

selarl.renaudier@huissier-justice.fr

## **Expédition**

### **PROCÈS VERBAL DESCRIPTIF COMPLÉMENTAIRE**

LE MERCREDI ONZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

À LA REQUÊTE DE :

**PROCES-VERBAL  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

ayant Maître Philippe ROMULUS Avocat Associé de la SELARL PYRAMIDE AVOCATS, sis 59 Cours Romestang à VIENNE(38200),

Lequel m'expose, préalablement aux constatations qui vont suivre, qu'aux suites et fins du Commandement de Saisie Immobilière délivré le 08 Juin 2015, un Procès-Verbal Descriptif a été établi le 06 Juillet 2015. Vu l'ancienneté de celui-ci je suis requis afin de procéder au l'actualisation du PV Descriptif de l'immeuble, objet du Commandement.

Je me suis alors rendu ZAC des Justices à SALAISE-SUR-SANNE (38150) où j'ai pu constater que les deux commerces qui occupaient précédemment les lieux sont vides de toute occupation. Sur les vitres un affichage indique « LOCAUX DISPONIBLES FAYET IMMO ». Il figure également un numéro de téléphone que j'ai tenté de joindre à plusieurs reprises sans le moindre résultat. J'ai également tenté de joindre [REDACTED]. Celui-ci m'a indiqué ne pas être en possession des clefs et qu'il allait se renseigner auprès de son ex épouse.





Au bout de plusieurs jours étant sans nouvelles de [REDACTED] j'ai pris contact avec Monsieur KELECHIAN, Serrurier afin de procéder à l'ouverture forcée. J'ai également requis Monsieur FERNANDEZ du Cabinet JURITEC ainsi que le SIGEARPE afin de réaliser le Diagnostic assainissement. Ce dernier m'a indiqué ne pas être disponible avant plusieurs jours. Vu les délais de procédure qui me sont impartis, les Diagnostics assainissement seront réalisés à postériori.

J'ai sollicité [REDACTED] ainsi que [REDACTED] en qualité de Témoins

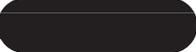
Rendez-vous ayant été pris ce jour avec l'ensemble des personnes concernées.

Déférant à cette réquisition,

Je, **Pascal RENAUDIER**  
Huissier de Justice Associé  
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »  
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice  
près le Tribunal Judiciaire de Vienne  
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),

Me suis rendu ce **Mercredi 11 Octobre 2023** à 13 H 45, sis ZAC des Justices à SALAISE-SUR-SANNE (38150) où j'ai retrouvé Monsieur KELECHIAN, Serrurier, Monsieur FERNANDEZ pour le Cabinet JURITEC, ainsi que les deux Témoins

Les locaux sont vides.

Monsieur KELECHIAN a procédé à l'ouverture forcée de l'ancien commerce 

Monsieur FERNANDES qui m'a préalablement confirmé que suite au changement de normes, le Diagnostic précédemment établi n'était plus d'actualité a vaqué à ses occupations.

J'ai, pour ma part, procéder aux constatations suivantes :

Les locaux sont dans un état similaire a celui que j'ai pu constater le 06 Juillet 2015 à l'exception d'un dégât des eaux dans les toilettes, et du mobilier qui a intégralement disparu à l'exception des hôtes aspirantes.

Mon Procès-Verbal Descriptif du 06 Juillet 2015 sera donc annexé au présent Procès-Verbal.











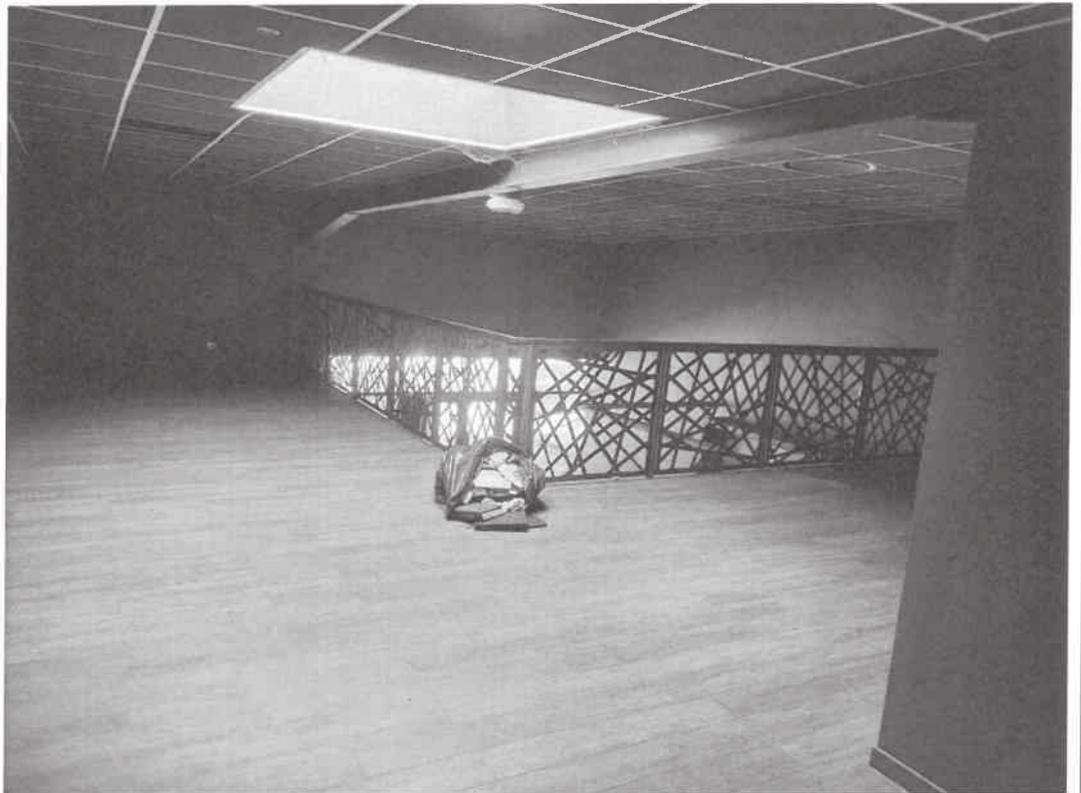


Je peux constater qu'un « couloir » dissimulé lors de ma visite de 2015, situé côté OUEST, relie les deux anciens commerces.



Je me rends dans le second [REDACTED] pour y découvrir un spectacle similaire. Les locaux sont totalement identiques à celui indiqué dans mon précédent Procès-Verbal Descriptif à l'exception du mobilier qui, là également, a totalement disparu.



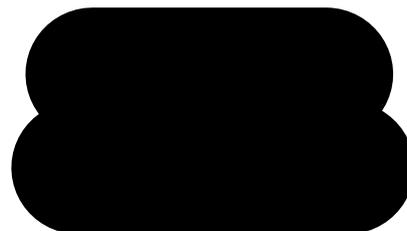


**Telles sont mes constatations.** Puis à 15 Heures 10, Monsieur FERNANDES m'ayant informé avoir terminé ses opérations, j'ai fait refermer la porte par le Serrurier.

J'ai alors pris congés de l'ensemble des intervenants puis je me suis retiré en mon Étude pour y dresser et rédiger le présent Procès-Verbal Descriptif, auquel j'annexe des photographies numériques, ainsi que la copie du Procès-Verbal Descriptif établi en date du 06 Juillet 2015, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

**Dont Procès-Verbal, sous toutes réserves.**

**Pascal RENAUDIER**



Pascal RENAUDIER  
Huissier de Justice